

Sommaire

ACTUALITÉS

p 2

Un sentiment de jeunesse et de nouveauté arrive, mais aussi son lot d'incertitudes : ouverture, mais jusqu'où ? et surtout quelle politique pour l'agriculture ?

En cette période de changement, il serait de bonne augure que le nouveau président et ses ministres prennent conscience qu'une France sans agriculture n'est plus la France.

L'éloignement de la base des grands centres de décision par l'agrandissement des cantons, des communautés de communes et surtout des régions, a pour conséquence de diluer les moyens mis en place pour accompagner et aider les paysans.

Nous avons besoin que tous les territoires ruraux, même difficiles, restent vivants, valorisent leurs ressources et leur typicité afin de répondre à la demande sociétale.

L'agriculture a pour mission première de nourrir la population par les productions agricoles mais aussi d'être gestionnaire et actrice de l'espace et du maintien de milieux ouverts.

Le partenariat entre la Chambre d'agriculture et les collectivités territoriales doit être amélioré et amplifié que ce soit pour la gestion du foncier, l'aménagement hydraulique, le soutien à la production fermière, l'aide au développement de l'agrotourisme, mais aussi la transmission des fermes, l'installation et le suivi des nouveaux paysans.

L'objectif étant de créer un véritable partenariat dont le seul but est de répondre aux défis de la ruralité.

Anticipation et réactivité sont les mots d'ordre de votre Chambre d'agriculture.

C'est pourquoi, l'équipe fourrages est tous les jours sur le terrain pour analyser et alerter sur la situation et les risques sur les cultures. La pluviométrie est au plus bas par rapport à la moyenne des années "normales". Fin avril il manquait 30 % d'herbe en montagne et demi-montagne.

Cette situation est préoccupante et nous alertons les dirigeants politiques et les services de l'Etat pour qu'ils réagissent avant qu'elle ne devienne catastrophique.

Philippe BOYER et Claude VOISIN
Vice-présidents de la Chambre
d'agriculture

Édito



DOSSIER

Intercommunalités

p 4

AGENDA

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8

Bâtiments d'élevage

Zone vulnérable

ATTENTION : derniers jours pour obtenir une dérogation pour la mise aux normes de vos ouvrages de stockage des effluents en remplissant une Déclaration d'Intention d'Engagement (DIE) à la DDT.

La DIE est à déposer à la DDT avant le 30 juin

Sans ce document vos bâtiments devront être aux normes en cas de contrôle et vous ne pourrez pas élargir aux aides pour la mise aux normes des capacités de stockage.

Le formulaire DIE est disponible sur notre site Internet ou sur demande.

i Isabelle VAURIS : 04 73 44 45 78

Plan d'aide bâtiments

Vous envisagez d'investir plus de 30 000 € dans la construction, rénovation, extension, aménagement de bâtiments d'élevage ?

Déposez vos dossiers de demande d'aide (PCEA) complet à la DDT avant le 13 juillet

La Chambre et l'EDE vous accompagnent pour :

- le montage de votre dossier de subvention,
- réaliser le diagnostic de capacité de stockage des effluents,
- des conseils bâtiments,
- l'obtention du Permis de Construire.

ANTICIPEZ ! La réalisation d'un dossier complet de demande de subvention demande du temps : devis, permis de construire, accord bancaire, diagnostics... **Le temps de la réflexion sur son projet ne doit pas être négligé** : une erreur peut vite impacter votre travail au quotidien, les conditions sanitaires de votre troupeau et/ou l'économie de votre exploitation.

i Contactez votre territoire (page 8)

Daniel CONDAT
Vice-président Chambre d'agriculture

« Dans cette période de travaux, les obligations administratives ne s'arrêtent pas.

Deux points essentiels :

- la déclaration d'intention de travaux (DIE).
- l'appel à projet pour le prochain PCEA.

L'avenir de vos fermes dépend de l'anticipation des investissements.

Les financements sont actuellement intéressants, il faut peut-être saisir les opportunités malgré les conditions économiques difficiles.

Ces investissements seront un élément décisif pour l'amélioration de votre confort de travail. »



L'outil Mes Parcelles permet l'enregistrement de toutes vos interventions (cahier épandage, registre phyto,...), la gestion de la fertilisation, la conception de votre plan de fumure.

Il répond à vos besoins techniques et réglementaires et vous permet de gagner en sécurité et en tranquillité face, notamment, à des contrôles possibles.

i Frédéric MOIGNY : 04 73 44 45 85

Collecte EVPP, big-bags, sacs semences papier et PPNU

Du 6 au 9 juin

Sont acceptés les bidons phytos, sacs et boîtes et fûts, produits phytosanitaires non utilisables, sacs semences papier et big-bags.

Consultez les consignes de préparation et les lieux des points de collecte sur notre site Internet ou sur le site Adivalor/les collectes/où apporter.

Une attestation de dépôt est remise lors de votre passage chez le distributeur, preuve obligatoire de la prise en charge de vos emballages dans une filière de valorisation.

i Béatrice FEFEU : 04 73 44 45 77

Apiculteurs et agriculteurs

Un dialogue et des partenariats gagnants-gagnants à construire



L'apiculture a profondément changé ces 30 dernières années. L'apiculteur s'est professionnalisé et est devenu un véritable éleveur, devant gérer des problèmes sanitaires et assurer le renouvellement de son cheptel de manière assidue.

Les exploitations spécialisées obtiennent en règle générale le statut d'agriculteur à partir de 200 ruches (dans le Puy-de-Dôme, nous estimons à 300 ruches pour que l'exploitation apicole orientée vers la production de miel soit viable).

La disparition des ruches, historiquement présentes dans les exploitations, a déconnecté la gestion des terres agricoles et l'activité apicole. Pourtant, toutes deux sont extrêmement liées.

Les abeilles se nourrissent des ressources mellifères agricoles (colza, le trèfle, etc) et les agriculteurs sont dépendants du service de pollinisation qu'elles assurent.

Il est indispensable pour certaines cultures (arbres fruitiers et semences), et bénéfique à beaucoup d'autres. On évalue par exemple à 30 % la contribution des abeilles dans la pollinisation du colza.

Dans le Puy-de-Dôme, il est établi que les activités d'élevage entretiennent les paysages ouverts et permettent le maintien des espèces d'intérêt mellifère.

Alexandre CHAUVET

Apiculteur professionnel et céréalier
Ludesse

« Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'inviter les agriculteurs et les apiculteurs à travailler ensemble, pour satisfaire les besoins en pollinisation des cultures et des prairies, et pour veiller collectivement à la bonne santé des colonies d'abeilles. Notre association, l'ADA AURA, dont je suis vice-président, réunit les apiculteurs de la région et œuvre notamment à tisser ces liens. »

ADA Auvergne-Rhône-Alpes (Association pour le Développement de l'Apiculture)

i ADA AURA : 04 72 72 49 27
contact@ada-aura.adafrance.org
www.ada-aura.adafrance.org



Présentation du plan d'actions régional bio chez J-Michel CELLIER.

Agriculture bio (AB)

Le 10 mai dernier, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place le comité départemental bio chargé de piloter et mettre en œuvre le Plan Régional de Développement de l'Agriculture Biologique.

Cette journée a débuté par une visite de terrain chez Jean-Michel CELLIER COURTIL, agriculteur bio à Saint-Saturin depuis 1989.

Président d'un Groupement d'Agriculteurs Bio (GRAB) dans ses premières heures, Jean-Michel CELLIER COURTIL a rappelé le rôle essentiel du milieu associatif pour la promotion et le développement de la bio et la nécessité pour le Conseil régional de poursuivre le soutien à ces structures garantes du respect de la philosophie de l'agriculture bio.

La journée s'est poursuivie à la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, chargée de l'animation du comité départemental.

Dominique DESPRAS, conseiller régional chargé de l'agriculture biologique et Caroline BEVILLARD, élue régionale, ont présenté les principales caractéristiques du plan régional qui s'appuie sur les groupements de producteurs, la Chambre d'agriculture et l'Union des Coopératives pour en assurer la promotion.

Le Président de la Chambre d'agriculture, Sébastien GARDETTE, a conclu en rappelant la nécessité d'éviter le croisement entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle et l'intérêt que présente la transposition de pratiques de l'agriculture bio à l'agriculture conventionnelle.



Le recrutement à la Chambre d'agriculture de Pierre MASSOT, conseiller agronomie bio, témoigne de cette volonté.

Il fournit des conseils individuels, collectifs (formation), anime des groupes d'échange de pratiques entre producteurs... Il est également référent technique régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'agronomie bio, chargé de la production et de la diffusion de références sur ce thème.

L'après-midi a été l'occasion de visiter l'entreprise Cruzilles, spécialiste dans la fabrication de fruits confits et pâtes de fruits, dont la part du bio connaît une très forte progression.

Les principaux dispositifs en faveur des agriculteurs

➤ **Un accompagnement pour les projets de conversion ou un suivi technique pour la conduite d'activité en AB, réalisé par la Chambre d'agriculture.**

• Rencontre Info Bio

Premières informations réglementaires et administratives liées à son projet BIO

• Diagnostic de conversion bio

- > Étude de faisabilité
- > Étude du projet de conversion

• Suivi de conversion bio

Accompagnement de l'agriculteur lors de toute la phase de conversion

• Conseil technique personnalisé bio

Conseil Individuel
Accompagnement de groupes de producteurs

➤ Des aides directes

• Aide aux investissements des producteurs bio et en conversion pour l'acquisition matériel spécifique en AB.

• Aide à la certification pour les agriculture en conversion.

i Point Accueil bio

M-Claire PAILLEUX : 04 73 44 45 58

LES NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS



« L'agriculture occupe une place majeure dans la vie de nos territoires de par son poids économique, son impact sur nos paysages et notre environnement, et son rôle social. Le nouveau découpage des intercommunalités, le renforcement de leur compétence économique, leur rôle renforcé dans le domaine de l'urbanisme, constitue l'opportunité de co-construire des projets de territoire intégrant pleinement la dimension agricole. La Chambre d'agriculture et les collectivités doivent s'associer pour développer des politiques économiques et foncières favorables au développement d'une agriculture pourvoyeuse d'activité et respectueuse de notre environnement. »

Philippe BOYER, élu référent territoires et urbanisme

Intercommunalités : un paysage profondément modifié

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a redessiné la carte de l'intercommunalité. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Puy-de-Dôme compte 14 communautés de communes ou communautés d'agglomération, contre 44 auparavant

Présentation des intercommunalités par ordre alphabétique : chiffres clés et 3 productions principales :

1 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Président : Jean-Paul BACQUET
90 communes - 57 134 habitants

922 EXPLOITATIONS
58 037 ha de SAU

 34% VIANDE 18% LAIT 14%

2 AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Président : Jean-Claude DAURAT
58 communes - 28 697 habitants

854 EXPLOITATIONS
33 484 ha de SAU

 LAIT 26% VIANDE 24% 20%

3 BILLOM COMMUNAUTÉ

Président : Gérard GUILLAUME
26 communes - 25 940 habitants

355 EXPLOITATIONS
17 363 ha de SAU

 41% VIANDE 19% 12%

4 CHAVANON COMBRAILLES ET VOLCANS

Président : Cédric ROUGHEOL
36 communes - 13 365 habitants

838 EXPLOITATIONS
45 832 ha de SAU

 VIANDE 42% LAIT 27% 11%

5 COMBRAILLES SIOULE ET MORGE

Président : Jean-Marie MOUCHARD
29 communes - 18 830 habitants

412 EXPLOITATIONS
22 450 ha de SAU

 VIANDE 30% 22% 16%

6 COMMUNAUTÉ URBAINE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPÔLE

Président : Olivier BIANCHI
21 communes - 291 813 habitants

178 EXPLOITATIONS
7 433 ha de SAU

 31% 15% 12%

7 DÔMES SANCY ARTENSE

Président : Alain MERCIER
26 communes - 12 552 habitants

759 EXPLOITATIONS
40 564 ha de SAU

 LAIT 45% VIANDE 25% 12%

8 ENTRE DORE ET ALLIER

Président : Florent MONEYRON
14 communes - 18 833 habitants

307 EXPLOITATIONS
13 654 ha de SAU

 48% 13% 13%

9 MASSIF DU SANCY

Président : Lionel GAY
20 communes - 9 868 habitants

410 EXPLOITATIONS
30 951 ha de SAU

 LAIT 43% VIANDE 24% 13%

10 MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Président : Pascal PIGOT
28 communes - 40 479 habitants

331 EXPLOITATIONS
17 270 ha de SAU

 31% 14% 12%



Alain MERCIER
Président de la
communauté de
communes **Dômes**
Sancy Artense

Quel regard portez-vous sur l'agriculture au sein de votre territoire ?

Je pense que nous sommes l'une des communautés de communes où l'agriculture a le plus de poids. L'agriculture et le tourisme sont les deux volets importants du développement de ce territoire et ils sont étroitement liés.

Aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs sont en âge de réfléchir à leur cessation d'activité. Intégrez vous le maintien des actifs agricoles dans votre projet de territoire ?

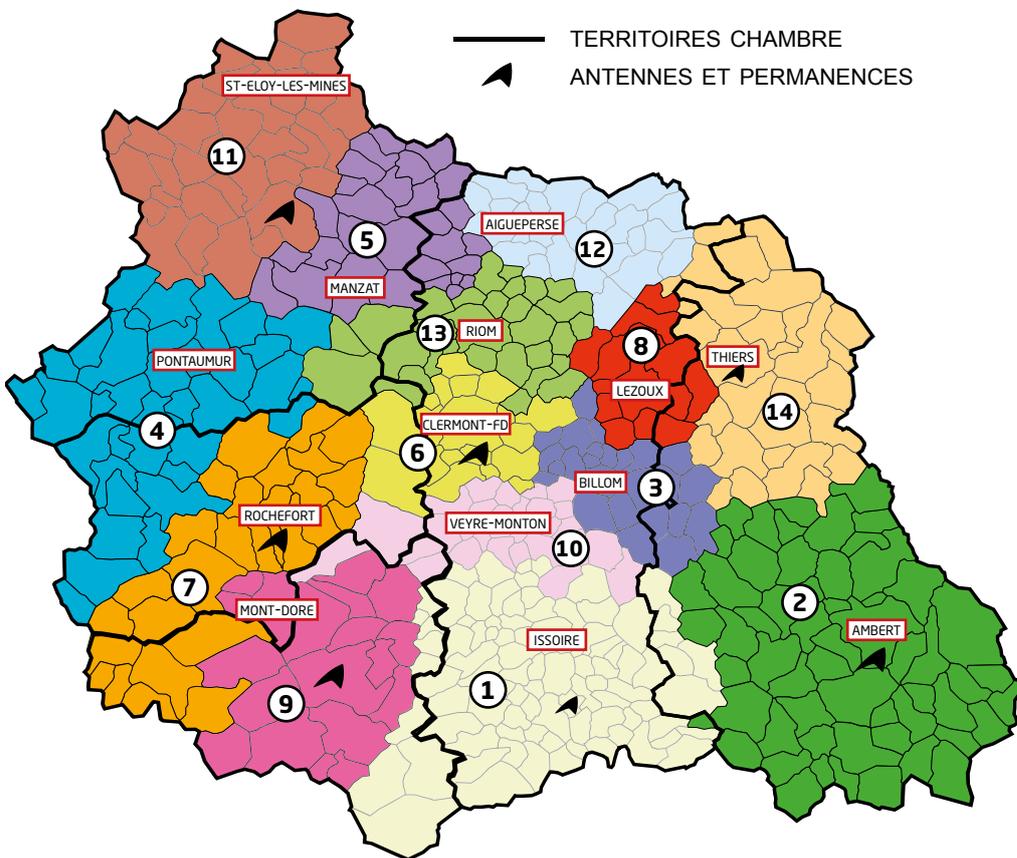
L'installation/transmission c'est un élément très important qui doit rester au niveau de la profession et des Chambres d'agriculture. En France, le gros problème que l'on a c'est que tout le monde veut tout faire et ne le fait pas forcément bien.

En tant que président de communauté de communes je pense que l'on doit travailler en étroite collaboration. Les communautés de communes comme la mienne, très rurales, ont besoin de travailler avec la Chambre d'agriculture dans le cadre du développement au sens large. Les questions de l'installation sont très importantes et préoccupent les élus sur le terrain. L'eau et l'environnement également.

Les différentes lois de ces dernières années ont réduit la consommation foncière, quelle application en faites-vous sur votre territoire ?

Cette loi est logique, on ne peut qu'y être favorable. Le problème c'est qu'elle n'est pas vraiment applicable sur des communes rurales comme les nôtres où l'on cherche à garder de la vie sur nos territoires.

Avec la nouvelle intercommunalité nous allons faire un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) que l'on va lier à la réflexion sur le projet global de territoire.



Un transfert de compétences...

...des communes membres vers les nouvelles communautés de communes :

- Les compétences en matière de développement économique.
- La promotion du tourisme et la création d'offices du tourisme.
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- La gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2018.
- L'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers, en 2020.
- En matière d'urbanisme, les intercommunalités se voient transférer la compétence d'élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme) sauf en cas d'existence d'une minorité de blocage (au moins 25% des communes correspondant à 20% de la population). D'autre part si elles n'en sont pas déjà pourvues, les nouvelles interco doivent mettre en place un service pour instruire les demandes de permis de construire déposées dans les communes avec document d'urbanisme.

11 PAYS DE SAINT-ELOY

Président : **M. François BRUNET**
34 communes - 16 680 habitants

663 EXPLOITATIONS
42 290 ha de SAU

VIANDE 55% 16% HORS SOL 10%

12 PLAINE LIMAGNE

Président : **Eric GOLD**
25 communes - 21 194 habitants

523 EXPLOITATIONS
26 407 ha de SAU

75% 10% HORS SOL 5%

13 RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Président : **Frédéric BONNICHON**
31 communes - 67 364 habitants

471 EXPLOITATIONS
21 379 ha de SAU

62% 9% 9%

14 THIERS DORE ET MONTAGNE

Président : **Tony BERNARD**
30 communes - 38 540 habitants

363 EXPLOITATIONS
15 458 ha de SAU

VIANDE 29% 22% 12%

Témoignage

Tony BERNARD

Président de la communauté de communes Thiers Dore Montagne



Quel regard portez-vous sur l'agriculture au sein de votre territoire?

L'agriculture est une activité à privilégier parce qu'elle a une utilité importante à de nombreux égards.

Il faut d'autant plus s'y intéresser qu'elle est dans une situation de fragilité liée d'une part aux spécificités des territoires de montagne mais aussi à la difficulté du métier de paysan et à la détresse humaine qui saute aux yeux tous les jours.

Pour nous c'est une activité essentielle au poids économique important.

Aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs sont en âge de réfléchir à leur cessation d'activité. Intégrez vous le maintien des actifs agricoles dans votre projet de territoire ?

Complètement. D'abord parce qu'on bénéficie d'une antériorité avec 95 % du territoire Thiers Dore Montagne situé dans le Parc naturel régional.

L'enjeu de la déprise agricole a fait l'objet de plusieurs chartes à l'échelle du territoire.

Avant la fusion, deux des quatre intercommunalités étaient dans le Réseau Agricole Livradois-Forez. L'objectif du Réseau est d'anticiper avec les partenaires comme la Chambre d'agriculture pour permettre une reprise et une continuité de l'activité agricole.

Nous avons délibéré favorablement pour engager les diagnostics fonciers agricoles sur les deux autres communautés de communes.

Avec le Réseau on croise le regard des techniciens avec celui des élus : la connaissance fine que les élus ont de leur territoire avec les compétences des techniciens sur ces thématiques, notamment par exemple sur l'urbanisme.

Avez-vous pris la compétence urbanisme ?

Non. On réfléchit à l'échelle du parc à un projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



La Chambre d'agriculture, au service des collectivités et des territoires...

...pour aménager l'espace en tenant compte des enjeux agricoles

>>> Un diagnostic agricole complet pour tout document d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en place d'un document d'urbanisme, les communes ou EPCI ont l'obligation de réaliser un diagnostic de territoire comportant plusieurs thématiques dont l'AGRICULTURE.

L'OBJECTIF ?

Réaliser un état des lieux précis de l'agriculture, des dynamiques, des enjeux agricoles et fonciers et enfin des projets agricoles, afin de proposer un zonage adapté à la préservation des terres agricoles et aux projets de développement et d'installations.

Les approximations et les mauvaises interprétations dans le traitement des données concernant l'agriculture, fragilisent régulièrement les documents d'urbanisme dans leur élaboration et dans leur mise en œuvre..

Les bureaux d'études traditionnels qui élaborent les documents d'urbanisme ne sont pas spécialisés sur la thématique agricole comme ils peuvent l'être sur les questions environnementales, démographiques ou architecturales.

→ La réalisation d'un projet de zonage sans connaissance exhaustive de la réalité, des enjeux et des projets agricoles peut amener la collectivité à faire les mauvais choix dans son zonage et bloquer des projets agricoles.

Sur le département du Puy-de-Dôme, en moyenne, un projet agricole par mois est bloqué par les mauvais choix de la commune en matière de zonage du document d'urbanisme.

En cause pour 80% de ces échecs : un diagnostic agricole insuffisant.

La Chambre d'Agriculture propose ainsi la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier complet permettant de répondre à ces différents enjeux.

...pour développer des projets sur les territoires

En prenant en compte les enjeux agricoles locaux, les équipes territoriales de la Chambre d'agriculture accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets et démarches collectives, au service des agriculteurs et de leurs productions.

Forte de son expertise pluridisciplinaire et de son ancrage territorial, la Chambre d'agriculture est la solution durable à vos projets de territoire.

CONTACTS

Service aménagement et urbanisme

Géraldine RODARIE

Conseillère urbanisme

☎ 04 73 44 45 92

g.rodarie@puy-de-dome.chambagri.fr

Nicolas ROUGIER

Conseiller urbanisme

☎ 04 73 44 45 70

n.rougier@puy-de-dome.chambagri.fr

Équipes territoriales

Coordonnées page 8

Révision du SCOT du Pays d'Issoire

La révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Issoire arrive dans sa dernière ligne droite. Ce document, qui fixe les grands objectifs d'urbanisation sur ce territoire et qui constitue un outil essentiel dans la préservation du foncier agricole, fait l'objet d'une enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2017. L'avis rendu par la Chambre d'agriculture sur cette révision est disponible sur notre site Internet.

INNOV' ACTION

2 PORTES-OUVERTES DANS LE PUY-DE-DÔME

• Le 6 juin 2017 de 9h à 12h À Montpensier

Diversifier son système de culture : l'ex. du pois d'hiver

Rendez-vous sur la parcelle du GAEC de Pralons à Montpensier, proche du Lieu-dit la Marcellange.

Coordonnées GPS : 46.027317, 3.232531 - Suivre fléchage.

PROGRAMME

- Présentation de l'exploitation et du projet SCINN'Auvergne
- Visite de la vitrine variétale de pois d'hiver et retour sur l'itinéraire technique des cultures protéagineuses.
- Améliorer la fertilité de son sol avec des protéagineux (ouverture profil de sol)
- Filières locales, valorisation et perspectives d'évolution dans le Puy-de-Dôme

À partir de 12h : apéritif déjeunatoire offert

i Alexis BUSSEROLLE : 04 73 44 45 26

• Le 13 juin 2017 de 10h à 12h À Chambon-sur-Lac

Améliorer la gestion de ses effluents peu chargés : l'exemple du système SBR*
* Réacteur séquentiel discontinu

Rendez-vous au GAEC de l'Oiseau à Chambon-sur-Lac
Lieu-dit Montaleix

Coordonnées GPS : 45.559639, 2.914531 - Suivre fléchage.

PROGRAMME

- Présentation de l'exploitation
- Présentation du système SBR par la société Syntéa et de ses intérêts pour l'exploitation : économique, gestion du temps, tranquillité d'esprit, agronomique
- Aides financières associées à l'installation du système.

- Visite et commentaires autour du système SBR mis en place.

À partir de 12h : apéritif déjeunatoire offert

i Territoire ACS : 04 73 79 58 72

VISITE D'ESSAI CÉRÉALES

Vendredi 9 juin 2017 à 9h30 À Cisternes la Forêt Lieu-dit St-Fargeot

Parcelle de l'EARL Picarle (à coté du terrain de rugby)

PROGRAMME

- Visite de la plateforme variétale (8 variétés triticales, mélange de variétés et blé tendre).
- Retour sur les points clés de la conduite des céréales de montagne.
- Lutte contre les maladies : bien choisir sa variété pour diminuer l'emploi des fongicides.

i Yoann GINESTIÈRE : 06 30 00 27 00

RDV TECHNIQUE VARIÉTÉS BLÉ TENDRE EN AB

Mercredi 13 juin 2017 à 14h À Brenat Lieu-dit La Redonde Chez Vincent MARTINANT

Consultez le programme sur :
www.chambre-agri63.com

i Pierre MASSOT : 04 73 44 43 41

JOURNÉE BINAGE DE PRÉCISION SUR MAÏS SEMENCE FD CUMA

Lundi 12 juin 2017 14h - 17h Ferme de Marmilhat

Intervention agronomique Arvalis et démo de matériels (binage gps et caméra).

Partenaires : Limagrain, Lycée agricole Louis Pasteur, Chambre d'agriculture, Crédit Agricole.

Action financée dans le cadre du plan Ecophyto.

i FD CUMA : 04 73 44 45 20

La journée DEPHY du 14 juin, annoncée dans notre précédent bulletin est annulée.

RÉGLAGE DU PULVÉ EN VITICULTURE

15 juin 2017 à 14h À Plauzat

Rendez-vous sur l'exploitation de M. De Quatrebarbes

PROGRAMME

- Réglage d'un pulvé en direct
- Comparaison de l'efficacité de l'application de 2 pulvés de types différents, au moyen de papier hydrosensible.

i Véronique SARROT : 04 73 44 45 23
Port. : 06 75 17 59 98

JOURNÉE CÉRÉALES DE MONTAGNE

23 juin 2017 à 9h30 À Auzelles chez Jean-François Piotet.

PROGRAMME

- Présentation de la collection variétale céréales à paille.
- Intérêt de la culture de méteil : vitrine de mélanges de céréales pures et de mélanges céréales et protéagineux. Discussion autour des valeurs alimentaires des méteils ensilés ou moissonnés
- La conduite des céréales de montagne : quelle stratégie et niveau d'intensification adoptée ? Comparaison d'itinéraires techniques sur les critères technico-économique.
- Pôt de clôture

i Territoire Dore Livradois Forez
Yoann GINESTIÈRE : 06 30 00 27 00

JOURNÉE FAUX SEMIS ET DÉCHAUMAGES

Mardi 12 septembre 2017 De 9h à 17h30 À Dallet et Clermont-Fd Chez Aurélien et Dominique COGNET.

i Alexis BUSSEROLLE : 04 73 44 45 26

Retrouvez tous les événements sur
www.chambre-agri63.com

i communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Formations

AGRONOMIE

● Certiphyto

7 et 8 juin - Aubière

i Territoire Dore Livradois-Forez

Retour formation

LES CLÉS POUR PASSER DE L'IDÉE AU PROJET

Les candidats en route vers l'installation en agriculture se posent de nombreuses questions.

En parallèle, certaines productions agricoles, moins courantes sur le département, rencontrent de plus en plus de succès.

Face à ce constat, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme a organisé une formation de 2 jours, intitulée **Les clés pour passer de l'idée au projet**, et destinée à des porteurs de projet en caprins (novembre 2016) et en apiculture (mars 2017).

Au travers d'échanges, d'exposés et de visites, ils ont bénéficié d'informations pratiques et chiffrées, d'alertes, pour leur permettre de consolider et/ou de réorienter leur projet, encore au stade de l'émergence.

INSTALLATION

● Gérer la trésorerie de son exploitation en phase d'installation

20 juin - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

● Demain, être chef d'entreprise

28 et 29 juin - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

Le retour des participants est positif.

La formation sera re-proposée, en ciblant de nouvelles productions pour les prochaines sessions.



Les clés pour passer de l'idée au projet Apiculture
Les 16 et 17 mars au Breuil-sur-Couze

8 participant(e)s pour la formation « apiculture » animée par Andrée TISSERAND de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme avec l'intervention d'Adèle BIZIEUX, animatrice ADA AURA (Association pour le Développement de l'Apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes.)

i Andrée TISSERAND : 04 73 44 45 93

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy
CADAR - Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles
Rue Jean-Claude Beaujard
63390 S^t-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles
Route du Mont-Dore
63210 Rochefort-Montagne
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes
11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze
Le jeudi matin
Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil-sur-Couze
Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez
19 av. de Lyon
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers
Le lundi
Place de l'Europe
63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06

Comité de Rédaction :
Philippe BOYER, Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON
et Claude VOISIN (élu Chambre d'agriculture)
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN
(service communication)
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Conception et rédaction : Chambre d'agriculture 63
Mai 2017

Crédit photos : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
P. Soissons - F Canno CA 22

Impression : Imprimerie Porçu - Cournon (63)
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321